

de renseignements présentées par écrit doivent être faites dans les 48 heures. Un fichier spécial est ouvert pour permettre de suivre facilement les questions en cours d'étude. Le Comité met ses installations et ses dossiers à la disposition des chercheurs qui souhaitent les utiliser personnellement.

Rapports et statistiques

Chaque section du secrétariat rend compte mensuellement de ses activités au secrétaire exécutif. Le secrétaire exécutif présente un rapport au Comité permanent, à la réunion annuelle de celui-ci. Entre les réunions annuelles, les problèmes relatifs au traitement de noms ou à la politique à suivre sont résolus par des consultations entre le secrétaire exécutif et le Président du Comité.

Résumé

Au Canada, l'étude des noms géographiques a un caractère centralisé qui contribue pratiquement à uniformiser la toponymie dans tout le pays.

Du fait des pratiques suivies pour le travail de bureau, la plupart des noms d'usage courant peuvent être enregistrés, normalisés et servir à des fins cartographiques ou autres.

Les différentes régions coopèrent constamment et la diffusion des renseignements locaux est assurée dans toute la mesure où les conditions particulières du Canada le permettent.

NOMENCLATURES NATIONALES ET AUTRES PUBLICATIONS SIMILAIRES DANS LESQUELLES LES PAYS INDIQUENT LEURS NOMS NORMALISÉS

Rapport présenté par le Canada*

Introduction

Le Canada a présenté un document relatif à son programme de nomenclature nationale à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967.

Depuis la première Conférence mondiale, ce programme a subi plusieurs modifications, tant en ce qui concerne sa conception que son orientation. En tout premier lieu, il a fallu tenir compte de la nécessité pour notre nomenclature de refléter la décision récente de faire de l'anglais et du français les langues officielles du Canada. Un deuxième changement important résulte des incidences que les enquêtes toponymiques sur le terrain ont eues sur la nature et la quantité des renseignements présentés. Un troisième élément a trait à divers changements intervenus sur le plan de l'administration territoriale.

Pour ces raisons, on a tenté, dans le présent document, non seulement de passer en revue les progrès réalisés au Canada en matière de nomenclature nationale depuis notre rapport précédent, mais également d'indiquer comment ces changements sociaux ont modifié les procédures de compilation et de présentation.

La série de répertoires constituant la nomenclature du Canada

La nomenclature du Canada se compose d'une série de répertoires dont chacun contient les noms intéressants d'une province ou d'un territoire particulier. Le Canada comprend dix provinces et deux divisions territoriales, très différentes quant à la superficie et à la population, ainsi qu'il ressort du nombre de noms contenus dans chacun des répertoires.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais et préparé par M. G. F. Delaney, chef de la Division de toponymie au Département de l'énergie, des mines et des ressources, et secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.31.

La province du Québec a une superficie de 594 860 miles carrés et une population d'environ 6 millions de personnes. Le répertoire pour cette province contient plus de 45 000 noms. La dernière édition du répertoire pour la province la plus petite du Canada, l'île du Prince-Edouard, qui a une superficie de 2 184 miles carrés et une population de 110 000 personnes, ne contient que 1 150 noms. Ce rapport entre les dimensions du répertoire d'une part et la superficie et la population d'autre part existe également pour les autres provinces, l'Ontario et la Colombie britannique ayant près de 50 000 noms, et les répertoires des provinces plus petites un nombre proportionnellement moindre. Cette proposition ne s'applique toutefois pas aux deux divisions territoriales, le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, qui se trouvent au nord du 60° parallèle. Leurs superficies sont de 207 076 et de 1 304 903 miles carrés respectivement, mais leur population est faible et les noms géographiques par conséquent moins nombreux.

Les répertoires canadiens comprennent environ 250 000 noms géographiques. Les travaux entrepris lors d'enquêtes sur le terrain permettent sérieusement de penser que le nombre effectivement utilisé localement pourrait être près de deux fois plus élevé.

Les répertoires de la série qui constitue la nomenclature du Canada sont établis par un personnel travaillant sous la direction du secrétaire du Comité permanent canadien des noms géographiques, et ils sont publiés sous une présentation uniforme sous l'égide du Comité, sauf dans le cas de la Province du Québec, pour laquelle le répertoire est publié au nom de cette dernière. Le Comité permanent collabore très étroitement avec chaque province.

Les répertoires de cette série ne comportent pas de renseignements sur l'origine et l'histoire des divers noms, ni de données statistiques concernant ces points.

Etablissement de la nomenclature

VÉRIFICATION DES NOMS

La fiche qui existe pour chaque nom connu sert de base à l'établissement de la nomenclature. L'élaboration d'un nouveau répertoire ou d'un répertoire révisé commence avec l'examen des fiches de la province intéressée, visant à déterminer quelle est la situation dans le cas de chaque nom. Lorsqu'un nom est tombé en désuétude, a changé d'orthographe ou s'est transformé dans son usage, ou n'a pas encore été reconnu officiellement, il est porté à l'attention du membre du Comité pour la province intéressée, qui est invité à présenter une recommandation à cet égard. On vérifie soigneusement l'usage des noms sur les cartes fédérales et provinciales tant en ce qui concerne l'orthographe que l'identification des détails. Les cas douteux font l'objet de recherches. Si l'on a effectué sur le terrain une enquête sur les noms géographiques de la province intéressée, on en incorpore les résultats. Les enquêtes sur le terrain se sont avérées extrêmement riches d'enseignements. C'est ainsi que, dans la province du Nouveau-Brunswick, tous les détails géographiques connus ayant un nom ont été vérifiés au cours d'une enquête de deux ans, et que de nombreux changements en ont résulté : sur un total de 14 000 noms qui figureront dans le répertoire révisé, environ 7 000 sont des noms qui n'avaient pas été répertoriés auparavant et que l'enquête a révélés. Lorsqu'on ne dispose pas de données recueillies sur le terrain, on a recours à des recherches sur documents. Il est évident que de telles recherches ne permettront jamais d'obtenir des résultats comparables à ceux d'une enquête détaillée sur le terrain.

Afin de trouver des renseignements supplémentaires et révisés, on consulte également un grand nombre de publications et de rapports municipaux, provinciaux et fédéraux. On procède à un examen minutieux de tous les noms qui figurent sur les cartes pertinentes.

CONTENU

Tous les noms géographiques approuvés et acceptés par le Comité permanent sont publiés dans les répertoires qui constituent la nomenclature du Canada. Il s'agit de noms d'agglomérations, de détails topographiques et hydronymiques de surface. Les noms précédemment publiés d'agglomérations qui étaient peuplées jadis mais ont été abandonnées depuis ne sont retenus que pour une seule édition suivante. Ils sont accompagnés d'un symbole indiquant qu'ils ne sont plus employés localement. Les noms qui figuraient dans les éditions précédentes, mais ont été modifiés par la suite, sont conservés pour permettre les références réciproques, avec renvois.

Les renseignements relatifs à chaque nom tiennent normalement en une seule ligne. Le nom y figure dans son orthographe exacte, suivi de son terme générique (et au besoin d'une explication) ainsi que des coordonnées géographiques.

On examine actuellement la possibilité de donner dans chaque cas une référence cartographique, mais on n'a

pas encore entièrement résolu tous les problèmes que cela pose. On a fait un pas dans cette direction en ajoutant une carte au prochain répertoire du Nouveau-Brunswick, qui contient un index des cartes au 1/50 000 établies pour la province dans le cadre du système topographique national. En indiquant la position géographique de chaque nom figurant sur cette carte, on permet d'identifier la feuille contenant le détail géographique pertinent.

Jusqu'à présent, les noms d'aéroports, de terrains d'atterrissage, de sites de barrages, de tours de détection d'incendies, de routes et d'autres détails artificiels ne sont pas incorporés dans les répertoires. Cela pose la question de savoir ce qu'est réellement un nom géographique, et s'il faut inclure dans les répertoires du Comité des détails comme ceux qui viennent d'être mentionnés. Cette question a été examinée par un sous-comité, qui a présenté un rapport sur la notion de nom géographique, et le Comité permanent en est actuellement saisi.

PRÉSENTATION LINGUISTIQUE

Depuis une dizaine d'années, le caractère bilingue du Canada s'est considérablement accentué. En outre, des changements d'ordre linguistique sont apparus parmi la population de certaines régions. Ces deux facteurs se répercutent sur la présentation des noms géographiques dans les répertoires. Ces dernières années, par exemple, le français est devenu la langue prédominante dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick. Une enquête sur le terrain exécutée par le Comité permanent a révélé que pour beaucoup de noms la forme française et la forme anglaise étaient nettement établies. En pareil cas, les deux formes sont approuvées, comme dans les exemples suivants :

Rivière Verte — Green River ;

Baie des Chaleurs — Chaleur Bay.

Les deux appellations figurent dans le répertoire et une référence réciproque précise qu'elles sont officiellement acceptées dans chaque langue.

L'anglais et le français étant les deux langues officielles du Canada, on a décidé d'adopter, dès la deuxième édition du répertoire du Nouveau-Brunswick, une présentation qui répondrait à la fois, en une seule publication, aux besoins des utilisateurs anglophones et francophones. Les caractéristiques de cette présentation sont les suivantes :

a) Chaque nom est porté dans la colonne des noms du répertoire exactement tel qu'il a été approuvé ;

b) Les termes génériques ambigus ou sous-entendus sont expliqués dans les deux langues par une note figurant entre parenthèses ;

c) Le répertoire comporte un glossaire des termes génériques, dans les deux langues.

d) L'aménagement en colonnes facilite l'emploi de têtes de colonnes dans les deux langues ;

e) Les noms des agglomérations sont imprimés en majuscules de façon qu'on puisse les distinguer des détails géographiques naturels ayant des noms semblables ;

f) La préface, l'avant-propos et un exposé préliminaire expliquant la méthode employée pour le classement

alphabétique, le classement des agglomérations, ainsi que les abréviations, sont imprimés dans les deux langues.

Une page du répertoire est reproduite en annexe au présent rapport.

CLASSEMENT ALPHABÉTIQUE

Diverses modifications ont été apportées aux règles qui ont été décrites à la première Conférence. L'ancien texte de la règle II a, qui disposait que « le terme spécifique, ou nom propre, est l'élément déterminant, le terme générique entrant en ligne de compte lorsqu'il faut énumérer deux ou plusieurs noms propres identiques », est remplacé par : « lorsqu'un nom est composé uniquement d'un terme spécifique et d'un terme générique, dans cet ordre, le classement alphabétique s'effectue lettre par lettre, d'un bout à l'autre ». De même, la règle II i), relative aux noms commençant par « Saint », « St. » ou « Ste », a été modifiée comme suit : « Lorsque l'orthographe habituelle comporte une abréviation (telle que St. ou Ste) le classement alphabétique est effectué comme si le nom abrégé était écrit en toutes lettres y compris le « e » final pour un féminin français ».

CARTE DE RÉFÉRENCE

Une carte à petite échelle (1/2 000 000) figure à la fin du répertoire. En se référant à cette carte, le lecteur peut déterminer facilement dans quelle région principale d'une province tel ou tel détail se trouve. Le nom des détails les plus importants est indiqué sur la carte de référence et est utilisé parfois dans l'énumération pour indiquer un emplacement. Les répertoires futurs contiendront en outre un croquis de la région traitée et un index renvoyant aux cartes du système topographique national (au 1/50 000 ou au 1/250 000 selon l'échelle de la carte établie pour la province ou le territoire intéressé).

Suppléments à la nomenclature du Canada

Comme l'adoption de nouveaux noms et le changement des noms est un processus continu, les renseignements contenus dans la série des répertoires constituant la nomenclature du Canada sont mis à jour au moyen de suppléments semestriels. Les suppléments rapportent les décisions du Comité permanent concernant les noms nouveaux, les noms modifiés, les usages altérés ou abandonnés pour chaque province. Sous leur forme actuelle, ils ont été publiés pour la première fois en 1963, en partie parce qu'on n'avait pas pu s'en tenir au cycle de révision de 10 ans prévu pour la série. Le système des suppléments n'a qu'une valeur limitée. Il vaudrait nettement mieux réviser les répertoires tous les cinq ans et se passer de suppléments.

Automatisation

Une étude a été faite sur les diverses données relatives aux noms géographiques qu'il faudrait stocker pour les besoins de la cartographie automatisée et de la mise en mémoire d'ordinateur des noms géographiques.

La cartographie automatisée. Les répertoires canadiens actuels donnent les coordonnées géographiques arrondies à la minute la plus proche. Comme la cartographie automatisée exige des positions plus précises, notre tâche actuelle consiste à enregistrer sur plus de 260 000 fiches les coordonnées géographiques arrondies au cinq secondes les plus proches ;

La mise en mémoire d'ordinateur des noms géographiques. On a examiné la possibilité de mettre en mémoire d'ordinateur les données relatives aux noms géographiques figurant sur les fiches du Comité permanent. On pense que la création de banques de données de cette nature sera inévitable d'ici quelques années.

Publications nouvelles parues depuis 1967

On trouvera, énumérés ci-après, les répertoires de la série constituant la nomenclature du Canada parus depuis la première Conférence.

Terre-Neuve et Labrador, 1969 (première édition). Ce volume contient également, dans une section séparée, les noms géographiques des territoires français de Saint-Pierre et Miquelon. Ces noms ont été compilés à partir de six cartes à l'échelle de 1/20 000 publiées en 1955 par l'Institut géographique national de France.

Québec, 1969 (première édition). Ce volume a été publié par le Gouvernement de la province du Québec. Il n'est pas considéré comme faisant partie de la série ordinaire des répertoires canadiens, mais le Comité permanent a collaboré à son établissement.

Manitoba, 1968 (révision de l'édition de 1955). Le nombre des noms inscrits est passé de 4 000 à 7 000.

Saskatchewan, 1969 (révision de l'édition de 1957). Cette nouvelle édition est également élargie. Le nombre des noms figurant dans ce répertoire a été porté de 6 500 à 12 500.

Répertoires des territoires du Yukon et du Nord-Ouest, 1971 (révision de l'édition de 1958). La première édition du répertoire du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest combinait les deux territoires en un seul volume contenant environ 7 500 noms.

Le développement rapide des territoires septentrionaux du Canada ayant entraîné une forte augmentation de la demande, cette édition du répertoire c'est trouvée épuisée. Sachant que des milliers de noms nouveaux avaient apparu, le Comité permanent s'est opposé à ce qu'on se borne à la réimprimer, et on a entrepris une révision. Entre-temps, cependant, pour répondre au besoin urgent en ouvrages de références, on a établi, en se fondant sur les fiches indexées du Comité, des publications provisoires dactylographées sur machine électrique et photocopiées. Ces répertoires provisoires sont moins chers que les éditions normales. (Etant donné que le gouvernement central à Ottawa se dessaisit progressivement de l'administration des territoires septentrionaux au profit d'organismes régionaux autonomes constitués sur place, il est devenu nécessaire de publier des répertoires distincts pour le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.) On travaille actuellement à l'établissement de nomenclatures ordinaires pour ces deux régions; on pense qu'elles paraîtront en 1973.

Distribution

Les frais de publication des répertoires du Comité permanent canadien sont pris en charge par le Service des levés et de la cartographie du Département fédéral de l'énergie, des mines et des ressources. Ce service comprend un bureau de distribution des cartes, qui vend également les répertoires. Cependant, les répertoires sont distribués principalement par l'intermédiaire d'un département connu sous le nom d'Information-Canada, qui diffuse la plupart des publications du Gouvernement fédéral. Le prix de vente des répertoires est fixé en fonction des dimensions de chaque volume, de façon à couvrir les frais d'impression. Les tirages sont calculés en fonction de la demande prévue, qui est évidemment plus grande dans les provinces plus fortement peuplées. Dans quelques cas, plusieurs réimpressions se sont avérées nécessaires d'une révision à l'autre.

Répertoires annotés

Les répertoires constituant la nomenclature du Canada ont pour objet de présenter, sous une forme concise, une liste alphabétique de tous les noms reconnus par le Comité permanent des noms géographiques de façon à permettre au public d'en vérifier l'orthographe correcte et l'emplacement des détails qu'ils désignent.

Le rassemblement de données concernant les origines des noms et leur signification, et les faits concernant la région, l'élévation, etc. est un processus ardu. Seuls quelques noms géographiques ont une histoire qui mérite d'être préservée. Dans ses rapports, le prédécesseur du Comité, le Bureau géographique du Canada, se bornait à publier une sélection des décisions et fournissait également divers éléments d'information complémentaires. Le Comité a abandonné cette pratique au profit d'une énumération complète.

Les premiers répertoires pour chaque province étant achevés, on a repris les études toponymiques. En 1967, on a publié une étude sur les noms géographiques du comté de Renfrew (province de l'Ontario). Cette publication retrace l'origine des noms et donne des renseignements historiques. Une étude des noms de la province du Nouveau-Brunswick a été achevée et sa publication est prévue pour cet été. Elle fournira des renseignements concernant l'origine et l'histoire de 4 000 noms environ, c'est-à-dire près du tiers des noms qui figureront dans la deuxième édition du répertoire du Nouveau-Brunswick. La révision d'un document sur les noms de lieux dans l'île du Prince-Edouard, publié pour la première fois en 1925, est en cours.

Annexe

EXEMPLE D'UNE PAGE DU RÉPERTOIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Name Nom	Parish Paroisse	County Comté	Position o l o
Albee Rips	Saint James	Charlotte	45 29 — 67 30
Allain, Ruisseau à	Saumarez	Gloucester	47 27 — 65 04
ALLAINVILLE (Disp. Comm — Agglom. Dissém.)	Alnwick	Northumberland	47 18 — 65 15
Anglin Plain	Saumarez	Gloucester	47 24 — 65 08
Babbitts Meadows	Burton	Sunbury	45 52 — 66 19
Bald Head (Hill — Colline)	Campobello	Charlotte	45 28 — 66 32
Barber Dam Deadwater	Saint James	Charlotte	45 29 — 67 13
Barnabys Nose Brook	Saumarez	Gloucester	47 27 — 65 01
Barnabys Nose (Point — Pointe)	Saumarez	Gloucester	47 27 — 65 01
Beans Brook	Saumarez	Gloucester	47 57 — 65 03
Bear Landing	Allardville	Gloucester	47 21 — 65 19
Big Eskedelloc River	Alnwick	Northumberland	47 19 — 65 20
Big Marsh	Alnwick	Northumberland	47 21 — 65 06
Black Duck Cove	Alnwick	Northumberland	47 21 — 65 05
Blakes Gulch	Saumarez	Gloucester	47 22 — 65 16
Blanc, Cap	Saumarez	Gloucester	47 27 — 65 01
Blanc, Rapide	Saumarez	Gloucester	47 26 — 65 07
Blobs, The (Channel — Chenal)	Sheffield	Sunbury	45 55 — 66 19
Canoose Flowage	Saint James	Charlotte	45 25 — 67 20
Cowassaget Stream	Alnwick	Northumberland	47 22 — 65 05
Devils Elbow (River Bend — Tournant)	Saumarez	Gloucester	47 23 — 65 16
Dugway, The (Cove — Anse)	Cambridge	Queens	45 46 — 66 07
Escuminac, Mocaque d'	Hardwicke and Carleton	Northumberland and Kent	47 03 — 64 51
Gin Creek	Saint Quentin	Restigouche	47 59 — 67 57
Green River See also Verte, Rivière	Rivière-Verte	Madawaska	47 18 — 68 09
Huckleberry Gully	Hardwicke	Northumberland	47 04 — 64 57
Intervale, The	Canning	Queens	45 51 — 66 13
Madawaska (County — Comté)	See Key Map — Voir Carte de référence		47 25 — 68 15
Maple Rim (Hill — Colline)	Sheffield	Sunbury	45 55 — 66 20

EXEMPLE D'UNE PAGE DU RÉPERTOIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Name Nom	Parish Paroisse	County Comté	Position o l o
Marys Point (Peninsula — Péninsule)	Harvey	Albert	45 43 — 64 39
Sainte-Anne, Baie	Hardwicke	Northumberland	47 04 — 64 59
Squaws Cape (Islet — Îlet)	Alma	Albert	45 35 — 64 58
Verte, Rivière			
Voir aussi Green River	Rivière-Verte	Madawaska	47 18 — 68 09
Wolves, The (Islands — Îles)	Pennfield	Charlotte	44 58 — 66 43

NORMALISATION NATIONALE

Rapport présenté par Madagascar*

Recherche sur le terrain de données relatives aux noms géographiques

Le Service géographique est le seul organisme qui s'occupe de tous les noms géographiques de l'ensemble du territoire : villages, agglomérations, détails hydrographiques (lacs, mers, rivières), détails orographiques (sommets, montagnes) ou toute entité susceptible de recevoir un nom géographique.

La cartographie de base de Madagascar se compose de cartes topographiques normales à l'échelle de 1/100 000 (ou de 1/50 000 pour les régions à forte densité de population ou de grand intérêt économique) : fin 1971, 410 feuilles sur 464 avaient été éditées, soit 89% cette série complète devant être achevée à la fin de 1975. Il faut signaler cependant que les régions qui doivent être couvertes par les 54 feuilles non encore publiées dans la série des cartes topographiques régulières, le sont déjà par des cartes dressées à partir de levés directs antérieurs à 1949 ou par des cartes préliminaires donnant des renseignements sommaires et de faible précision sur la graphie et la position planimétrique des détails indiqués.

Les opérateurs qui s'occupent du relevé des noms sur le terrain sont les topographes du Service géographique : l'unicité de la langue parlée et écrite, la langue malgache, langue nationale, malgré quelques variantes dialectales, permet une bonne transcription des noms géographiques et facilite la tâche des topographes. Avant leur départ sur le terrain, ces derniers disposent d'une carte topographique ordinaire à l'échelle de 1/100 000 ou de 1/50 000; d'une carte préliminaire si la zone n'est pas encore cartographiée; d'un recueil des noms de villages établi par l'Institut national de la statistique et de la recherche économique avec l'aide des autorités administratives locales, du Code officiel géographique et de la liste officielle des villages; et éventuellement d'une carte forestière éditée par le Service des eaux et forêts ou documents cadastraux. Les noms recueillis sur le terrain sont consignés dans un carnet, avec leurs variantes

possibles indiquées par les documents ci-dessus, la signification éventuelle, et la forme proposée par l'opérateur.

L'existence de nombreuses variantes dialectales pose toutefois des problèmes au sujet desquels le Service géographique ne dispose pas pour le moment de directives bien définies. Les topographes reçoivent une formation linguistique sommaire et on envisage d'utiliser le magnétophone. Dans certains cas délicats, il serait souhaitable d'employer l'alphabet phonétique international (ou tout autre alphabet phonétique conventionnel convenable); mais le Service géographique n'en est actuellement qu'au stade des études préliminaires.

Traitement des noms géographiques dans les services compétents

La Commission de toponymie, créée en décembre 1968, est l'organisme chargé du traitement des noms géographiques au Service géographique. Elle est compétente pour traiter de toutes les questions que posent les toponymes destinés à figurer sur les publications du Service géographique. Elle se compose d'ingénieurs géographes et cartographes du Service géographique, au nombre de 6 à 8, dont la fonction, les compétences et l'intérêt les amènent à s'occuper des noms géographiques.

La Commission travaille en étroite collaboration avec les autorités administratives locales. En effet, avant leur retour du terrain, les opérateurs topographes font examiner leur carnet de noms par le représentant de l'autorité officielle locale : maire, sous-préfet ou préfet. Des erreurs subsistent cependant après ce premier examen, et le rôle de la Commission est d'étudier tous les problèmes qui en résultent et de rechercher la solution la plus satisfaisante; à cet effet, les noms litigieux sont relevés et adressés à l'autorité officielle intéressée, accompagnés de tous les renseignements nécessaires (nature de l'erreur, étude étymologique et morphologique du nom, avis et proposition de la Commission s'il y a lieu); le rôle de l'autorité officielle est de fournir l'orthographe correcte et, le cas échéant, la situation planimétrique de l'entité géographique, avec justifications à l'appui. Cette méthode a donné d'excellents résultats, ce qui nous amène à poursuivre nos travaux dans ce sens, en attendant la création d'un organisme national chargé des noms géographiques.

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, et préparé par la Commission de toponymie du Service géographique, a paru sous la cote E/CONF.61/L.39.